Banque de Nouvelle Calédonie
La banque, en mieux.

CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE "RELEVÉS DE COMPTE EN LIGNE"

Les présentes Conditions d'Utilisation complètent les conditions générales du contrat de banque à distance EBNC.

Elles prévalent sur toute disposition contraire qui pourrait être contenue dans les conditions générales du contrat de banque à distance EBNC.

ARTICLE 1 - ACTIVATION DU SERVICE

L'activation du service est subordonnée à l'adhésion au contrat de banque à distance EBNC sur Internet.

Le Service est proposé à la clientèle de personnes morales et personnes physiques majeures capables.

Il est activé par internet sur le site EBNC.

L'activation du Service prend effet immédiatement et peut s'appliquer à l'ensemble des comptes de dépôt et comptes d'épargne ouverts ou à ouvrir par le contractant, dans les livres de la Banque de Nouvelle Calédonie.

L'activation par internet est immédiatement confirmée en ligne. Toutefois, le premier relevé de compte n'est mis à disposition qu'à la date à laquelle le relevé de compte papier aurait dû être envoyé.

Le service permet de consulter ses relevés de compte sous forme électronique. Il n'est pas cumulable avec le service des relevés papier envoyés par courrier.

ARTICLE 2 - PERIODICITE ET CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES RELEVES DE COMPTE EN LIGNE

Chaque relevé de compte en ligne est mis à disposition sur EBNC à la date d'arrêté habituel des relevés papier du ou des compte(s) concerné(s) par le Service.

Ce Service permet d'imprimer ou de télécharger des relevés de compte uniquement pendant la durée du contrat EBNC.

Si le compte n'a enregistré aucun mouvement, le relevé de compte en ligne est mis à disposition par courrier selon une périodicité annuelle.

ARTICLE 3 - SUBSTITUTION DES RELEVES DE COMPTE EN LIGNE AUX RELEVES PAPIER

L'activation du Service entraîne la renonciation expresse à l'envoi par courrier de relevés de compte papier.

Il est toujours possible de demander un relevé en agence sous format papier ou électronique qui sera facturé aux conditions tarifaires en vigueur.

Pour les comptes joints ou indivis, l'activation du Service par l'un des co-titulaires entraîne l'abandon de l'envoi de tout relevé papier pour le (les) compte(s) visé(s). Il appartient en conséquence aux co-titulaires de s'accorder sur le format du relevé de compte choisi avant d'activer le Service.

Pour consulter les relevés de compte en ligne chacun des co-titulaires doit disposer d'un abonnement à EBNC.

La souscription au relevé en ligne peut conduire à la réception en ligne de documents de nature légale ou réglementaire habituellement envoyés avec le relevé papier, tels que le récapitulatif annuel de frais.

Les relevés de compte sont consultables pendant une période de dix années à partir de leur mise à disposition.

ARTICLE 4 - CONDITIONS TARIFAIRES

La tarification des relevés de compte « papier » et « électronique » est définie dans les "Conditions et Tarifs des Services Bancaires applicables à la clientèle des particuliers" et les "Conditions et Tarifs des Services Bancaires applicables à la clientèle des professionnels".

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

Les opérations anormales ou contestables, ainsi que l'inexactitude des mentions portées sur le relevé de compte en ligne, doivent immédiatement être de signalées en agence ou par recommandé, dans le délai figurant dans la Convention de Compte de Dépôt.

Passé ce délai, les opérations sont réputées avoir été approuvées.

ARTICLE 6 - DUREE DU SERVICE

Le Service peut être résilié à tout moment et sans frais.

La résiliation prend effet immédiatement, et entraîne la reprise de l'envoi des relevés de compte papier à la prochaine date d'envoi.

La Banque de Nouvelle Calédonie peut résilier le Service à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception. Cette résiliation prend effet un mois après l'envoi du courrier. Les relevés de compte sont alors adressés sous forme papier à la prochaine date de mise à disposition des relevés de compte en ligne.

Après la résiliation du Service *(ou la clôture du compte dont le Service assure la mise à disposition des relevés)*, l'accès à l'historique des relevés de compte en ligne reste possible pour la période pendant laquelle le Service a été souscrit. Ces relevés resteront consultables pendant une période de dix années à partir de leur mise à disposition.

En cas de résiliation du contrat de banque à distance EBNC, le présent contrat est résilié de plein droit. Le premier envoi de relevé de compte papier intervient à la prochaine date de mise à disposition du relevé de compte en ligne.

La Banque de Nouvelle Calédonie se réserve la possibilité de refuser l'activation du Service en cas :
- d'activations ou de résiliations successives multiples,
- de désaccord des titulaires d'un compte joint.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION

La Banque de Nouvelle Calédonie se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les prestations offertes dans le cadre du Service.

Les nouvelles conditions d'utilisation sont communiquées sur le site EBNC un mois avant leur entrée en vigueur.

En cas de désaccord le Service peut être résilié sans frais. Le silence valant acceptation, l'utilisation du service après l'expiration du délai susvisé entraîne l'acceptation les nouvelles conditions d'utilisation.